

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DASCO 193 Convention d'occupation précaire avec la SCI PEREIRE-CARDINET des locaux sis 120, rue de Saussure (17e).

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article L. 2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation un projet de convention passé avec la SCI PEREIRE-CARDINET pour l'occupation temporaire des locaux du 120, rue de Saussure (17^e), dont le texte est joint à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation précaire des locaux du 120 rue de Saussure (17^e) par la SCI PEREIRE-CARDINET.

Article 2 : Cette occupation précaire est consentie pour une durée ferme de 4 mois à compter du 1^{er} janvier 2014, avec échéance le 30 avril de la même année, en contrepartie du gardiennage et de l'entretien des locaux.